

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège :

9 Rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC SUR MER

☎ 05.56.73.29.26

V. Pintat

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} AOUT 2019
D01082019/120**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires : Patrick MEIFFREN, Serge LAPORTE, Jean-Marc SIGNORET, Laurent PEYRONDET, Véronique CHAMBAUD, Jean Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Pierre BOURNEL, Jacques BIDALUN, Alain BOUCHON, Marie LASSERRE, Pascal ABIVEN, David LAFOSSE, Michel BAUER, Hervé CAZENAVE, Sylvie LAVERGNE, Bernard BESSAC, Gilles CHAVEROUX, Bernard LOMBRAIL, Marie-Dominique DUBOURG, Tony TRJOULET, Alfred AUGEREAU,

ETAIENT REPRESENTES : Jean Bernard DUFOURD (pouvoir à Jean-Marc SIGNORET)
Jean Luc PIQUEMAL, (pouvoir à Franck LAPORTE)
Pierre JACOB (pouvoir à Patrick MEIFFREN)
Isabelle LAPALU (pouvoir à Véronique CHAMBAUD)
Marie-Hélène GIRAL pouvoir à Jean-Pierre DUBERNET)
Evelyne MOULIN (pouvoir à Xavier PINTAT)
Anne WISNIEWSKI, (pouvoir à Pierre BOURNEL)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Gilles COUTREAU, Dominique FÉVRIER, Barbara FRANCOIS, Pascale MARZAT, Jérémy BOISSON, Jean-Jacques LAOUÉ, Marie-Dominique SAINT-MARTIN, Dominique JOANNON (suppléante),

Membres suppléants remplaçants un membre titulaire

Membres suppléants : Geneviève CHAUSSIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie LASSERRE

**Objet : CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ (CTEC)
MISE EN ŒUVRE DU CHEF DE FILAT DEPARTEMENTAL**

Rapporteur : Xavier PINTAT, Président

Vote : UNANIMITE

Vu la loi MAPTAM en date du 27 janvier 2017,
Vu la loi NOTRe en date du 7 août 2015,
Vu la délibération du Conseil Départemental en date 28 juin 2018,
Vu le projet de CTEC-Cadre, joint en annexe

En matière de « Solidarité des territoires », il appartient au Département d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, afin d'élaborer un projet de convention territoriale d'exercice concertée selon les modalités fixées par l'article L 1111-9-1 du CGCT.

Il est proposé au conseil communautaire, d'autoriser le Président à signer le projet de convention territoriale d'exercice concerté-cadre, de portée générale, en matière de chef de filât « Solidarité des territoires ».

La présente CTEC Cadre permet de lister les compétences partagées et concertées et d'autoriser des financements croisés sur les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 25/07/2019, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de la convention territoriale d'exercice concerté-cadre joint en annexe,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'autoriser le Président à signer le projet de convention territoriale d'exercice concerté-cadre, de portée générale, en matière de chef de filât « Solidarité des territoires ».

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 31

Vote : Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC SUR MER, le 01 AOUT 2019



LE PRESIDENT

Xavier **PINTAT**
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur Honoraire de la Gironde